

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	12 (1924)
<b>Heft:</b>	183
<b>Artikel:</b>	Une nouvelle enquête sur les conditions du travail à domicile dans les professions de l'aiguille : [1ère partie]
<b>Autor:</b>	E.Gd.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-258158">https://doi.org/10.5169/seals-258158</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LE

# Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant tous les quinze jours le vendredi

## ABONNEMENTS

SUISSE.....	Fr. 5.—
ETRANGER... .	8.—
Le Numéro.... .	0.25

## RÉDACTION et ADMINISTRATION

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)

Compte de Chèques I. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements parlent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** M<sup>me</sup> Hélène de Mülinen. — Une nouvelle enquête sur les conditions du travail à domicile dans les professions de l'aiguille : E. Gd. — Mouvement social, l'inspection des tutelles à La Chaux-de-Fonds : J. V. — L'idée marche... : E. Gd. — Après l'Exposition féminine des Arts et Métiers à Berne : A. M. — Pour ou contre les 1588 ?: Réponses à notre enquête. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — Petites nouvelles. — *Feuilleton:* La vie d'une pionnière, Rev. Dr Anna Shaw (avec portrait) : Jeanne VUILLOMENET.

**AVIS IMPORTANT.** — La Rédactrice du Mouvement Féministe étant obligée de s'absenter pour affaires suffragistes internationales au moment précis où ce numéro devrait être composé, et un remplacement étant difficile à organiser, il n'a pas été possible pour cette fois de tenir compte des communications, réponses à l'enquête, nouvelles, etc., arrivant en dernière heure, et qui trouveront leur place dans le prochain numéro.

## M<sup>me</sup> HÉLÈNE DE MÜLINEN

La nouvelle qu'auront déjà apprise nos abonnés du décès, survenu à Berne le 10 mars, de M<sup>me</sup> Hélène de Mülinen, ancienne présidente et fondatrice de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, nous a profondément frappée. M<sup>me</sup> de Mülinen est en effet une de celles à qui notre mouvement féministe et social suisse doit le plus de reconnaissance.

Nous reviendrons dans notre prochain numéro sur la carrière si remarquable et sur la haute personnalité morale et intellectuelle de cette femme d'élite ; mais nous tenons aujourd'hui à présenter à tous ceux qui l'ont connue et aimée comme collaboratrice et comme amie l'expression de notre chaude sympathie.

## Une nouvelle enquête sur les conditions du travail à domicile dans les professions de l'aiguille

Il y a douze ou quinze ans — avant la guerre — le sujet *Travail à domicile* était à l'ordre du jour des préoccupations de tous les sociologues, de tous les spécialistes de législation ouvrière, de toutes les Associations masculines, féminines ou mixtes, désireuses de réformes sociales. D'importants Congrès se réunissaient avec cette unique question leur programme<sup>1</sup> ; des expositions étaient organisées<sup>2</sup> ; des ministères menaient

<sup>1</sup> Congrès de Zurich (1909, 1912), etc.

<sup>2</sup> Londres (1906), Zurich (1909), Bruxelles (1911), Anvers (1913), etc.

des enquêtes<sup>3</sup> ; des législateurs élaboraient des projets de lois ; une imposante bibliographie remplissait des pages et des pages de listes d'ouvrages spéciaux<sup>4</sup> ; des revues et des journaux d'ordre et d'inspiration fort divers, du *Vorwärts* à la *Revue des Deux-Mondes* ouvraient leurs colonnes à des articles sur ce sujet, dont s'emparait même la littérature d'imagination, des romancières s'inspirant des conditions souvent tragiques de la vie de « celles qui travaillent à domicile<sup>5</sup> ».

Cet intérêt a-t-il faibli maintenant ? Le sort des ouvrières à domicile — que l'on appelait volontiers alors les parias de l'industrie moderne — s'est-il amélioré ? ou a-t-il simplement cessé d'éveiller la sympathie ? Nous ne croyons ni à l'une ni à l'autre hypothèse. Que le sort des ouvrières travaillant à domicile soit toujours chez nous digne des préoccupations de ceux qu'obsède le sentiment de leur responsabilité sociale, c'est ce que nous verrons tout à l'heure ; et d'autre part l'intérêt qu'on leur portait était de nature trop profonde pour varier avec le temps comme un vulgaire snobisme. Mais le grand bouleversement économique né de la guerre, et aussi de l'après-guerre a soulevé de si brûlants problèmes ; patrons et ouvriers se sont trouvés dans des circonstances si spéciales, les industries ont subi de telles crises, ont souffert de tant de brusques secousses de prospérité et de désastre, la grande vague du chômage a jeté sur le pavé, dans nos pays à change élevé spécialement, tant d'ouvriers qualifiés, causé tant de misères et de souffrances, parmi ceux auxquels leur préparation professionnelle semblait devoir assurer un gagne-pain, trouver du travail est devenu

<sup>3</sup> Ministère du travail: *Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie du vêtement, à Paris.*

<sup>4</sup> Id.: *Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la fleur artificielle à Paris.*

<sup>5</sup> Cf. entre autres. Verhaegen: *Travail à domicile et sweating system* (Bruxelles 1912); B. et S. Webb: *Lutte préventive contre la misère* (Paris 1913); de Maday: *Droit des femmes au travail*; Id.: *Enquête sur le travail à domicile dans l'industrie de la bijouterie à Genève*; du Maroussem: *Le vêtement à Paris*; Ch. Benoit: *Les ouvrières de l'aiguille*; Comte d'Haussenville: *Salaires et misères de femmes*; Gonnart: *La femme dans l'industrie*; Abbé Mény: *La lutte contre le sweating-system*; R. Broda: *La fixation légale des salaires*; G. Duchêne: *Progrès de la législation sur le minimum de salaire*. Etc., etc.

<sup>5</sup> Louise Compain: *La vie tragique de Geneviève*, 1 vol.

N.-B. On peut se procurer tous ces ouvrages à la bibliothèque du Secrétariat des Intérêts féminins, 22, rue Etienne-Dumont, Genève.

pour tant d'hommes et de femmes une telle hantise — que le souci de celles qui, dans leur mansarde, peinent courbées sur leur ouvrage, comme l'héroïne du *Chant de la Chemise*, de Thomas Hood, mais qui, elles au moins, ont du travail, a passé à l'arrière plan. Et puis, toujours davantage, la législation ouvrière est devenue affaire internationale, et plusieurs pays où l'on se plaignait avant la guerre des abus du *sweating system* (France, Angleterre) s'étaient donné sans bruit des lois réglementant les conditions du travail à domicile, il est tout naturel que, les réclamations étant moins générales, l'attention ait été moins attirée sur ce point spécial. D'ailleurs, savait-on exactement si ce qui existait avant la guerre dans ce domaine se retrouvait encore : salaires de famine, durée indéterminée de la journée de travail, logements malsains, point d'organisations, aucun contact entre les ouvrières ?...

C'est pourquoi il faut saluer avec joie l'enquête menée à cet égard durant l'année 1923 par l'Union des Femmes de Genève, grâce surtout au précieux concours de quelques jeunes maîtresses d'école non encore titulaires d'un poste, et que leurs chefs, avec la plus intelligente compréhension du rôle social de l'institutrice primaire, voulurent bien détacher pour quelque temps à ce service. Car il n'est certes pas toujours facile de se procurer les noms d'ouvrières travaillant à domicile, et les renseignements contenus à cet égard dans les livres d'adresses sont d'une noire insuffisance, alors que, renseignées par leurs petits élèves sur l'occupation essentielle de leur mère, nos jeunes maîtresses d'école ont pu procéder à coup sûr, munies en outre d'une introduction, qui manque souvent aux enquêteuses sociales : leur relation avec les enfants ! C'est à cette enquête, que l'on a bien voulu nous confier, que nous empruntons les chiffres et les renseignements qui vont suivre.

Disons tout de suite, cependant, et pour éviter tout malentendu, que le terme d'enquête nous paraît trop accentué pour une tentative d'ordre privé, et qui n'a pu, quelques efforts qui aient été faits, porter que sur 194 cas. Il ne saurait en effet, avec un chiffre si restreint de réponses, être question de statistiques, et les organisatrices ont tenu expressément à éviter toute généralisation qui pourrait être dangereuse. Il ne résulte donc en aucun cas de ce que l'on va lire que *toutes* les ouvrières

à domicile de Genève se trouvent dans pareille situation, mais simplement que *quelques-unes* s'y trouvent — ce qui est bien suffisant pour éveiller le sentiment de nos responsabilités sociales. Et si, à côté des chiffres minima que, nous citons, les enquêteuses ont aussi réuni des chiffres maxima — beaucoup plus rares, il faut l'avouer — qui prouvent que parfois le travail à domicile est normalement payé, ce n'est qu'une raison de plus, nous semble-t-il, pour chercher le moyen de faire éléver les chiffres minima.

Cette enquête — ce coup de sonde plutôt — a été limitée aux ouvrières de l'aiguille. Assurément, d'autres professions pratiquent le travail à domicile, certaines branches de l'horlogerie notamment; mais vu d'une part la crise que subit actuellement ce métier, vu d'autre part les moyens restreints dont disposaient les organisatrices, il a été jugé préférable de borner les recherches à un travail qui, correspondant du plus au moins à une nécessité de premier ordre : celle de se vêtir, continuait à être effectué en temps de crise. Il a été bien entendu en outre qu'il ne serait tenu compte que des ouvrières travaillant pour des magasins ou des ateliers, et toutes celles à qui leur travail est fourni par des particuliers (couturières, lingères, par exemple) comme par des organisations de secours (ouvroirs, etc.), ont été laissées en dehors.

Voici la liste des professions pour lesquelles des réponses ont été obtenues, et le nombre de ces réponses pour chaque profession :

Lingères	34
Chemisières	14
Confection pour hommes : culottières	26
giletières	16
divers	21
Confection pour dames	27
Modistes	6
Casquettière	1
Tricoteuses et monteuses de vêtements tricotés (jaquettes, blousons, sweaters)	15
Cravatières	8
Brodeuses	8
Pantouflières	7
Dentelières	4
Façonneuses de colifichets	2

## La vie d'une pionnière

Rev. Dr Anna Shaw

A Genève, en 1908, elle nous est apparue sur une estrade, visage énergique qui nous aurait semblé dur sans le rayonnement de bonté des yeux intelligents, sans la lumière du front sous la lumière des cheveux blancs. Elle n'est plus; elle ne vit que dans le cœur de ses amis et dans le livre d'un charme très grand: *The Story of a Pioneer*, l'histoire de sa vie de pionnière, écrite par elle-même.<sup>1</sup>

C'est de ce livre, c'est de cette vie que je tente de donner une idée aux lecteurs de ce journal, en laissant le plus qu'il me sera possible la parole à Anna Shaw elle-même.

### SON ENFANCE

La famille, ou plutôt le clan des Shaw, possédait autrefois au nord de l'Ecosse un château dans une île, sorte de forteresse austère datant probablement du temps de l'occupation romaine. C'étaient de rudes gens que les Shaw des siècles écoulés, toujours en lutte contre leurs voisins, ou entre eux. Un Shaw du XV<sup>me</sup> siècle, vexé du remariage de sa mère, coupa la tête de son beau-père et porta l'affreux trophée dans la chambre mater-

<sup>1</sup> *The Story of a Pioneer*, par Anna H. Shaw, chez Harper and Brothers, New-York et Londres, 1915.



REV. DR. ANNA HOWARD SHAW  
1847 - 1920

Recouvreuse de parapluies . . . . .	1
Fabricante de bretelles . . . . .	1
Gantières . . . . .	2
Fourreuse . . . . .	1
	194

Le classement des réponses d'après la nationalité de l'ouvrière (115 suisses, 77 étrangères, 2 sans indication) ne semble pas au premier abord présenter un intérêt particulier, car c'est évidemment pour toutes les femmes et pas seulement pour des nationales que l'on désire des conditions de travail acceptables; mais il permet d'autre part de se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'une population flottante de travailleuses, mais, en tout cas pour les deux tiers, d'autochtones. Le classement par âge fait constater que la grande majorité des travailleuses enquêtées sont en pleine force de l'âge, comme le prouve le tableau suivant :

au-dessous de 30 ans . . . . .	19
de 30 à 40 . . . . .	100
de 40 à 50 . . . . .	54
de 50 à 60 ans . . . . .	13
au-dessus de 60 ans. . . . .	8
	194

En revanche, il n'a pas été possible d'obtenir des renseignements précis sur la situation civile des ouvrières : il eût été pourtant intéressant de savoir combien dans le nombre étaient seules, combien étaient mères de famille, combien avaient un mari, etc. — tout ceci pour déterminer mieux le rapport entre leur salaire et leurs besoins. Mais les réponses ont été insuffisantes : 20 ouvrières ont déclaré être seules au monde, et 42 se sont portées comme soutiens de famille, leur mari étant absent, malade ou chômeur. Réponses insuffisamment explicites également quant à la situation économique : pour 180 le salaire a été évalué comme salaire d'appoint (pour 140 parce qu'un autre membre de la famille gagne de son côté, et pour 40 parce qu'il existe d'autres ressources : sous-locations, métier intermittent, etc.) et pour 17 seulement comme salaire unique, ce qui représente un total supérieur à celui des réponses reçues, et a permis de supposer, lors du dépouillement, que certaines ouvrières n'avaient pas bien compris la question posée.

Enfin, 8 ont déclaré travailler à domicile pour des raisons de

nelle. Même en cette époque, pourtant indulgente aux cruautés, cette action fut envisagée comme un ressentiment filial poussé trop loin et le jeune meurtrier dut s'enfuir au plus vite. Avec les années l'étoile du clan des Shaw pâlit; quand la petite Anna vint au monde, le 14 février 1847, ses parents n'habitaient plus le manoir ancestral et leur situation était moins que brillante.

Le père, un tempérament de rêveur, d'inventeur, avait fait faillite dans le commerce des grains; il se remit courageusement au travail dans un emploi subalterne, sa femme demanda un gagne-pain à son aiguille, tous deux s'exténuèrent à payer les dettes jusqu'au dernier centime. Il fallut du temps; des années pénibles s'écoulèrent. Les créanciers une fois désintéressés, le père désira s'établir en Amérique, rêvant tous les succès pour lui et les siens dans ce pays d'infinites possibilités. Il partit le premier; puis la mère et les six enfants, après avoir subi un naufrage et avoir passé pour noyés, le rejoignirent enfin dans le Massachussets.

La petite Anna se fit là le premier ami dévoué de sa vie d'un proche voisin, constructeur de bateaux; jour après jour, elle travaillait en sa compagnie, armée d'une scie et d'une petite hache, heureusement émoussées. Les jupes de la bambine l'entraînant, son ami lui fit faire un costume de garçonnet. Ainsi émancipée dès l'âge le plus tendre, elle imitait de son mieux les ouvriers qui l'entouraient. Elle prétendit toujours que, dès l'âge de cinq ans, elle avait commencé à gagner sa vie, car, en

santé, 4 pour des raisons d'âge, 4 parce que titulaires d'une place de concierge peu payée, elles parfaisaient ainsi leur gain, et 160 pour des motifs de famille (ménage, enfants, etc.) 10 seulement d'après les réponses recueillies ont choisi le travail à domicile parce qu'elles y trouvaient des avantages; 6 parce qu'il leur donne plus de liberté, et 4 parce qu'elles gagnent plus qu'avec du travail en atelier. Cette proportion comme ces motifs sont assez significatifs.

Et maintenant, la pièce de résistance : les salaires. Evidemment, là aussi nous constatons la hausse de tous les prix comparés à ceux d'avant-guerre : nous ne retrouvons plus par exemple la classique chemise d'homme à 15 ou 20 centimes, qui constituait un prix-courant avant 1914. Seulement, étant donné le renchérissement de la vie depuis dix ans, il ne nous paraît pas que ces salaires constituent un progrès, en quelque mesure que ce soit : tout le niveau a haussé, mais la proportion — ou plutôt la disproportion nous semble être restée la même. Qu'on en juge plutôt.

Voici, pour les ouvrières confectionnant de la lingerie, des tabliers d'infirmières, dont la façon est payée 35 centimes ; des tabliers d'enfants, 70 centimes ; des cache-corsets, 35 centimes ; des chemises de femmes 25 centimes ; des chemises de nuit 65 centimes ; des combinaisons 60 centimes ; des parures (chemise et pantalon) 1 fr. 50 ; des mantelets 55 centimes ; des pantalons de femmes 25 centimes ; des peignoirs, 80 cent. la douzaine de mouchoirs ou de linge de toilette, 90 centimes... Et nous avons ici un précieux élément de comparaison entre ces chiffres et ce que l'on peut considérer comme un salaire normal pour la confection des mêmes objets : l'Ouvroir de l'Union des Femmes ayant en effet pris l'initiative d'établir par entente entre toutes les organisations d'ordre analogue à Genève un tarif minimum de prix de façon, nous y relevons les chiffres suivants : façon d'une chemise de femme : de 1 fr. 10 à 2 fr. ; d'un pantalon de femme : de 1 fr. 30 à 1 fr. 40 ; d'un mantelet : 1 fr. 40 ; d'un tablier fourreau : 1 fr. 75 à 2 fr. 25 ; d'un tablier d'enfant de 1 fr. 50 à 1 fr. 75 ; de mouchoirs de poche de 1 fr. 80 à 2 fr. 50 la douzaine.

Même comparaison pour les chemisières. On a rencontré des prix de façon de 60 centimes pour une chemise d'homme, de 45

retour des délices de sa société, son ami fournissait gratuitement la famille Shaw de tout le bois qu'elle brûlait.

« Ma deuxième amitié, raconte Anna, eut une grande influence sur ma vie. Je n'avais que 10 ans, mais l'impression de pitié que je ressentis me conduisit d'abord au ministère, ensuite à la médecine, enfin à la lutte pour le suffrage. Près de chez nous vivait une femme belle, mystérieuse et romantique, qui semblait n'avoir aucun ami dans le village et dont mes aînés ne parlaient qu'à mi-voix ou pas du tout. Pour moi, c'était une princesse de contes de fées, quand elle montait son cheval blanc que recouvriraient les plis de son amazone de velours bleu, une grande plume blanche tombant de son chapeau sur ses épaules. »

La princesse — en réalité une pauvre femme de mœurs légères — remarqua vite la petite Anna et son adoration muette, et écrivit une lettre pathétique aux parents pour demander qu'ils permettent à l'enfant de venir chez elle. La lettre, qui ne fut lue par Anna que quelques années plus tard, finissait par ces mots: « La fillette ne verra personne d'autre que moi. » Les parents donnèrent l'autorisation, estimant probablement que cette pauvre esclave blanche était aussi à plaindre que les esclaves noirs fugitifs qu'ils cachaient fréquemment dans leur maison. Le départ de la famille Shaw interrompit l'amitié de la petite fille et de la belle pécheresse, mais Anna n'oublia jamais son amie:

« Toutes les fois que dans ma carrière de pasteur, de médecin

centimes pour une chemise de flanelle de coton (tarif des Ouvroirs: 1.40 fr. à 1.75 fr.) Les douze boutonnières d'une chemise soignée se payent 75 centimes: un peu plus de 6 centimes l'une un col, 25 centimes (tarif des Ouvroirs: 50 centimes), la réparation d'un poignet, 10 centimes.

Voici maintenant la confection pour hommes. La façon d'un pantalon se paie 3.75 fr., et s'il s'agit d'un pantalon d'uniforme (C. F. F., employé des postes, gendarme): de 4 à 6 fr. Des salopettes, 40 à 60 centimes, y compris les boutonnières et la pose des boutons. Le gilet en confection 2.50 fr. les vestons, suivant l'étoffe, et la façon depuis 3 fr. Confection pour dames: la façon d'un manteau débute à 5 fr., celle d'un paletot à 3 fr., celle d'une robe simple à 2 fr. On fait des costumes tailleur pour 10 fr. de main d'œuvre, des jupes pour 3 fr., des blouses pour 2 fr., des blouses avec jours pour 3.75. Les chapelières gagnent en cousant un chapeau de paille garni, avec coiffe, de 9 à 17 centimes par chapeau, et de 1.08 fr. à 1.50 par douzaine; la forme de chapeau est payée 65 centimes. Les tricoteuses, qui sont plus exactement des monteuses, parce que, généralement, le tricot est fait à la machine en atelier, et les pièces livrées pour être assemblées et cousues par l'ouvrière à domicile, gagnent parfois 85 centimes pour le montage d'une jaquette de laine, 80 centimes pour le montage d'une robe d'enfant ou d'une blouse, 1 fr. pour celui d'un chandail d'homme ou d'un pantalon. Les cravatières sont peu payées: parfois 60 centimes la douzaine de cravates! d'autres fois, et plus généralement 1.50 fr., soit 12 centimes et demi la cravate. De même pour les pantouflières qui gagnent de 7 à 8 centimes pour une paire de semelles, de 10 à 15 centimes pour les tiges, 18 centimes pour bourrer la pantoufle, et dans certains cas, de 18 à 40 centimes pour une paire complète de pantoufles.

On pourrait allonger de beaucoup cette énumération. Mais rien n'est plus lassant que des chiffres ainsi égrenés. Pour les rendre plus concrets, voici un tableau des prix minima et maxima de l'heure pour chaque catégorie de profession, établis d'après les indications données par l'ouvrière elle-même sur la durée du travail nécessaire pour exécuter tel ou tel objet:

Confection pour hommes . . . . .	30 ct. à fr. 1.— l'heure
Confection pour dames . . . . .	30 ct. à » 1.50 »

et de suffragiste, j'ai été à même de venir en aide à une de ces pauvres créatures, j'ai mentalement offert cette aide en atténuation du mal qui se mêlait si tragiquement au bien dans la vie de mon ancienne amie. »

#### LES COLONS

C'est en pleine forêt du Michigan que M. Shaw bâtit, avec l'aide de son fils ainé une maison faite de troncs d'arbres. Puis il s'en revint en pays civilisé, à l'est des Etats-Unis, mais envoya sa femme et ses enfants, dont le plus jeune avait huit ans, s'en tirer comme ils le pourraient de cette vie nouvelle. Après un long et pénible voyage dans les forêts épaisse et sans pistes tracées, le char, où s'entassaient la literie, les provisions et la famille épuisée, arriva enfin au but.

Nous espérions trouver une maison semblable aux termes prospères que nous avions vues dans la Nouvelle-Angleterre. Ma mère imaginait naturellement un cottage à la mode anglaise. Il est possible qu'elle ait eu des visions de toits rouges, de vertes prairies, de clair soleil et de petites marguerites. Ce qui nous attendait, c'étaient les quatre murs et le toit d'une maison de bois brut, assez grande, les fenêtres et les portes représentées par des trous carrés, sans planchers, le tout d'un aspect triste et désolé à fendre le cœur. Tout autour de la maison, la grande forêt sauvage. Je n'oublierai jamais le regard que ma mère jeta autour d'elle. Sans un mot, elle passa le seuil, puis resta immobile. Quelque chose alors sembla se briser en elle et elle se laissa tomber sur le sol. Elle ne

Lingerie et chemiserie . . . . .	25 ct. à » 1.30 l'heure
Chapellerie . . . . .	20 ct. à » 1.70 »
Tricoteuses . . . . .	25 ct. à » 1.— »
Cravatières . . . . .	40 ct. à » 1.15 »
Pantoufles . . . . .	80 ct. à » 1.20 »

soit un minimum de salaire horaire qui descend jusqu'à 20 ct. pour les chapelières, et se hausse jusqu'à 40 centimes chez les cravatières. Le terme sociologique de « salaire de famine » n'a hélas! rien d'exagéré.

(*A suivre*)

E. Gd.

## Mouvement social

### L'inspection des tutelles de La Chaux-de-Fonds

Je crois qu'il n'existe en Suisse que peu de postes analogues à celui-ci, aussi les quelques renseignements suivants intéresseront peut-être les lecteurs du *Mouvement*.

Tout d'abord, comment a surgi l'idée de créer ce poste et de l'offrir à une femme? Il y a quelques années, une fille-mère désespérée étrangla son enfant nouveau-né. Le président du tribunal, homme de cœur, se persuada que la pauvre femme n'aurait pas tué son enfant si quelqu'un lui était venu en aide moralement et matériellement. Il emprunta alors au Comité des Dames pour le Relèvement moral sa trésorière, Mme Mérien, qu'il chargea de visiter toute fille-mère nouvellement accouchée, de s'enquérir de sa situation, de la préserver du découragement et de rapporter sur son cas. Engagée au début pour deux à trois heures par jour, l'inspectrice est occupée aujourd'hui du matin au soir, tant son champ d'activité a été agrandi par les circonstances et par la parfaite compréhension du chef du Département de Justice et Police, qui estima, comme le président de notre tribunal, qu'une femme était mieux qualifiée que des agents de police pour ces enquêtes souvent très délicates et scabreuses. Le travail qui incombe à notre inspectrice, sous la direction du président du tribunal du district de la Chaux-de-Fonds, qui est aussi président de l'autorité tutélaire, peut se diviser en quatre branches différentes.

1o. *L'enfance illégitime.* Dès que l'autorité tutélaire est informée officiellement d'une naissance illégitime, l'inspectrice fait visite à la mère, l'interroge sur les circonstances de la séduction et l'informe qu'elle peut nommer le père de son enfant, ce qui engagera aussitôt une action juridique de recherche en paternité. L'inspectrice explique à la fille-mère qu'elle devra répondre à un questionnaire imprimé et cherche à se rendre compte si celle-ci comprend bien le sens et la portée des questions posées; elle l'engage à bien réflé-

pouvoir réaliser, je crois, que ceci était réellement la maison que mon père avait préparée pour nous, la maison où il nous demandait de vivre. La nuit commençait à tomber. Les bois s'animaient de la vie des créatures nocturnes, et les moins dangereux des animaux sauvages faisaient le plus grand tapage. Les hiboux ululaient, et bientôt nous entendîmes les chats sauvages, puis les hurlements des loups. L'obscurité était complète; nous nous désolions, mais ma mère restait immobile dans sa léthargie bizarre. A la fin, mon grand frère alluma des feux pour nous protéger; ma mère revint à elle, mais la vue de son visage était plus attristante encore que son silence prolongé. Elle semblait revenir à nous depuis son tombeau et je suis sûre que telle était bien son impression. Elle reprit alors sur ses épaules le fardeau de la vie et le porta vailleusement jusqu'au moment de sa mort, mais sur son visage ne s'effacèrent jamais les rides profondes que les premières heures de la vie dans les bois y avaient gravées. »

La pauvre femme devint rapidement infirme et ne put aller et venir dans la maison qu'en poussant devant elle une chaise.

Comme la plupart des hommes, mon cher père n'aurait jamais dû se marier, écrit Anna. Quoique très doux et prêt à donner son temps, ou sa vie, pour les autres, il resta dans la vie pratique, et jusqu'à sa fin, aussi irresponsable qu'un enfant. Son esprit, s'il s'arrêtait aux détails matériels, ne voyait que leur grand développement futur. Un gland n'était pas un gland pour lui, mais une forêt de jeunes chênes; la maison nue et désolée serait un jour un beau